

9 septembre 2024

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles Saint-Pierre, Ghislain Blais et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. Sont aussi présentes Marie-Paule Cimon, greffière-trésorière et Magali Savoie, greffière-trésorière adjointe. 3 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2024-144 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2024-145 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Avis de vacance au conseil

Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la lettre de démission de Mme France Michaud et avise le conseil municipal de la vacance au siège de conseiller # 5. La date du scrutin est fixée au 10 novembre 2024.

Correspondance citoyenne :

2024-146 Demande aide financière – Produits d'hygiène réutilisables et affectation

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 80\$ pour une demande d'aide financière équivalant à 50% de l'achat de produits d'hygiène réutilisables, tel qu'établi par l'article 3 du règlement # 2024-363 établissant un programme d'aide financière afin de promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables et d'affecter ce même montant de l'excédent accumulé affecté aux matières résiduelles pour cette dépense.

2024-147 Accepter les comptes du mois d'août 2024

La liste des comptes du mois d'août est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-301** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'août au montant de 79,386.74\$, incluant Mécanique PR Inc 291.86\$, et en autorise le paiement.

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur 2023 conformément à l'article 176.1 du Code municipal

2024-148 Approbation du rapport financier et du rapport du vérificateur 2023

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'approuver les rapports tels que déposés.

2024-149 Vente du 126, 6^e rang Ouest – Désistement et remise en vente

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'accepter le désistement de M. Grégoire Jacob pour l'achat de la propriété du 126, 6^e rang Ouest et de remettre la propriété en vente au plus offrant, à un montant de base minimal de 15,000.00\$. La mise en vente sera annoncée dans le Jaseur, ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la Municipalité. Les offres seront acceptées jusqu'au 3 octobre 2024. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues.

- 2024-150 Affectation excédent accumulé affecté incendie – 60,725.31\$**
Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'affecter 60,725.31\$ provenant de l'excédent accumulé incendie à l'excédent accumulé non-affecté.
- 2024-151 Autorisation d'achat – 700 tonnes d'abrasif chez DCB**
Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 700 tonnes d'abrasif chez DCB Sable et Gravier.
- 2024-152 Soumission – IA Énergie (Suivi et entretien des contrôles de mécanique du bâtiment)**
Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de IA Énergie au taux de 130\$/h pour le suivi et l'entretien des contrôles de mécanique du bâtiment du Centre Communautaire, recommandant 2 entretiens annuels.
- 2024-153 Soumission – Sani-Manic (Disposition des boues septiques et avis aux citoyens – Étangs aérés) et affectation**
Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sani-Manic pour la disposition des boues septiques des étangs aérés et d'affecter à cette dépense une somme équivalente au coût des travaux requis provenant de la réserve Égout.
- 2024-154 Demande d'aide financière – RECYC-QUÉBEC – Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)**
CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité de Saint-Valérien souhaite déposer un projet de distribution de composteurs domestiques auprès des citoyens non-desservis par la collecte des matières organiques (ci-après le « Projet »);
- CONSIDÉRANT QUE**, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité :
- D'AUTORISER** Magali Savoie, greffière-trésorière adjointe, à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Valérien auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Volet 1 du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;
- DE RESPECTER** l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l'encadrement en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, lequel devra être entièrement terminé le 30 juin 2025;
- D'OBTENIR** les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;
- D'EFFECTUER** régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu'à la fin de celui-ci;
- DE CONFIRMER** que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;
- DE TRANSMETTRE** à RECYC-QUÉBEC le.s rapport.s de reddition de compte requis, incluant toutes les pièces exigibles, selon les exigences du Programme;

D'OBTENIR auprès de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, une reconnaissance de niveau minimum « mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE+.

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

Adopté avec dispense de lecture.

2024-155 Demande de financement au FDR – Projet de coordination du Centre Communautaire

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'appuyer le dépôt de la demande de financement de 20 000\$ au FDR pour le projet de coordination du Centre communautaire. La municipalité versera un montant de 14,315\$ en argent au CC pour ce projet.

Correspondance générale

Divers :

2024-156 Appui au projet – Ruralité en action pour la mobilisation dans la lutte contre les changements climatiques

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'appuyer le dépôt d'une demande de financement de 240,000\$ pour le projet Ruralité en action pour la mobilisation dans la lutte contre les changements climatiques de la Corporation de développement de Saint-Valérien au programme Action-Climat Québec. La municipalité s'engage à verser à la Corporation de développement de Saint-Valérien la part de 20% des dépenses admissibles pour ce projet qui permettra de réaliser les actions du plan de développement durable 2024-2034 relatives à la lutte contre les changements climatiques.

2024-157 Politique de prévention et de prise en charge – Situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien a adopté une telle politique le 4 février 2019 (résolution n° 2019-26) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Valérien abroge la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 4 février 2019 (résolution n° 2019-26).

QUE la municipalité de Saint-Valérien adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

QUE la politique est annexée aux présentes et est comme si elle était ici au long récitée.

Adopté avec dispense de lecture.

2024-158 Colloque de zone ADMQ

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 68.99\$ pour l'inscription de la directrice générale à ce colloque qui se tiendra à Saint-Damase le 11 septembre 2024 et d'autoriser le remboursement des dépenses.

2024-159 Demande de consultation publique concernant l'implantation d'une tour cellulaire – Aires protégées

CONSIDÉRANT QU'un projet d'aire protégée pour le secteur du territoire public de la Montagne Ronde localisé à l'intérieur des limites de la Municipalité de Saint-Valérien sera déposé prochainement par la Corporation de développement de Saint-Valérien;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de tour cellulaire relève de la juridiction fédérale et qu'il est fort probable que l'emplacement ciblé pour Saint-Valérien soit localisé en terres publiques de juridiction provinciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que toute demande de permis d'implantation d'une tour cellulaire à Saint-Valérien fasse l'objet d'une consultation publique auprès de la Municipalité avant l'octroi d'un tel permis.

2024-160 Remerciements – Mme France Michaud

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité de remercier Mme France Michaud pour son implication au sein du conseil municipal depuis 2021.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h00 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date